

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	MAILLARD Rémi	RAULT Annie
GODET Pascal	BRIAND Marie	LEMAITRE Fabrice
THOMAS François	GUDEMARD Bruno	BERNAY Marie-Hélène
BOTREL Marie-Claire	LE PROVOST Guy	AMBROISE Fabienne
YVART Didier	FOURE Jean-Luc	GUILLEMOT Jean-Claude

Absents Excusés : Monsieur PELHATRE Michel pouvoir Monsieur LE PROVOST Guy, Madame MENARD Vanessa pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire, Madame PICOUAYS Jacqueline pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne, Madame LEMONNIER Rosanna, Madame CAYET Laurette, Monsieur LUCAS Dominique, Madame PLAYE Sarah, Madame KERJEAN Nathalie.

Secrétaire de séance : Madame RAULT Annie

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

FINANCES

Rue du Stade : plan de financement et demandes de subventions

Le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessous
- Sollicite les subventions pour l'aménagement de la rue du Stade :
 - Dotation Equipement des Territoires Ruraux auprès de l'Etat
 - Amendes de Police auprès du Département
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Plan de financement :

Travaux	DEPENSES	RECETTES		
		SUBVENTIONS SOLLICITEES	MONTANT €	%
Travaux d'aménagement de la rue du Stade	189 000 €	ETAT : DETR	56 700	30 %
		Amendes police	30 000	15.87
		Autofinancement	102 300	54.13
Total	189 000 €		189 000	100

Dinan Agglomération : Pacte fiscal et financier

Le conseil municipal :

- Adopte le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS)
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires annexée à la présente délibération.

PERSONNEL

Protection sociale complémentaire : adhésion autorisant le Centre de Gestion à lancer la consultation mutuelle prévoyance :

Le conseil municipal :

- ❖ Donne son intention :

PSC – garanties prévoyance : Mode de contractualisation :

- -Adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor, après avoir pris connaissance des conditions du contrat

Mode de participation :

- -La participation mensuelle brute de l'employeur est fixée à 15€ pour 2022. Celle-ci sera remise en cause après avoir pris connaissance du décret et conditions du contrat pour une application au 1 janvier 2023.

- ❖ S'oriente en attendant les textes règlementaires :

PSC – garanties santé : Mode de contractualisation :

- -Lancer sa propre consultation en vue de souscrire un contrat collectif à adhésion facultative des agents,
- -Fixer le montant de la participation mensuelle brute employeur selon un mode et un calendrier à définir en 2022

- ❖ Décide d'augmenter au 1^{er} février 2022 la participation prévoyance à 15 € en fonction de la Durée Hebdomadaire de service de l'agent.

AFFAIRES GENERALES

Dinan Agglomération : Adhésion commune de Beaussais sur Mer

Le conseil municipal Se prononce favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer,



Le conseil municipal :

- Approuve la prise en considération de l'étude en cours d'un projet de dynamisation et de développement durable du centre bourg comprenant le périmètre indiqué en pointillés blanc sur le plan ci-dessus.
- Approuve la création d'un périmètre d'étude, à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre ou de ne pas répondre aux objectifs d'aménagement du centre bourg. Périmètre d'étude (zone en pointillée)
 - Ce périmètre est basé sur l'existence d'une zone UE, UA et 1 AUH1 au PLUIH :
 - Périmètre de centralité commerciale
 - Zone d'équipement
 - Zone d'habitat
 -
- Décide que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme d'un affichage pendant 1 mois minimum à la mairie et au siège de l'établissement public compétent en matière de PLUIH et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- Décide que la délibération fera l'objet, du report au PLUIH du périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire.

Droit de préemption : projet

Le conseil municipal :

Dinan agglomération : rapport sur le prix et la qualité des services publics et la gestion des déchets ménagers et assimilés 2020

Le Conseil Municipal :

- Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,
- Prend acte de ladite présentation,
- Précise que le rapport est mis à disposition du public.

TRAVAUX URBANISME

Dinan Agglomération : Dématérialisation - Instruction des autorisations d'occupation des sols -

Le conseil municipal :

- Approuve la convention et ses annexes,
- Autorise Madame le Maire, à signer la convention qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2022.

Cabinet médical : Estimation France Domaine

Le conseil municipal sollicite France Domaine pour obtenir un estimatif de la parcelle AH 189 d'une superficie de 699 m².

Etude urbaine foncière sursis à statuer

La commune a lancé l'étude urbaine en centre bourg pour l'accompagner dans la coordination et l'harmonisation de ses différents projets et anticiper sur le long terme sur le devenir du bourg :

- En intégrant les capacités de densification et de structuration du centre-bourg, particulièrement autour du secteur d'équipement.
- En intensifiant la vie du bourg
- En réorganisant de nouveaux services et équipements
- En densifiant l'habitat de centralité.

Cette stratégie vise également à requalifier les espaces communs et à relier les deux « centres » église-mairie de façon plus structurante.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest

Séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 **COMMUNE DE TRELIVAN**

- au vu du document de travail présenté pour aider le conseil municipal à visualiser la programmation future du centre bourg
- au vu du coût de la parcelle AL 28 pour son acquisition et sa démolition
- au vu de la configuration de la parcelle AL28
- au vu du pré bilan réalisé par l'Etablissement public Foncier
- Le conseil municipal décide de renoncer à la préemption de la parcelle AL28

Proposition d'acquisition de parcelles appartenant à l'Etat

Le conseil municipal souhaite valoir son droit de priorité :

- Décide de l'acquisition Section B : parcelles 2429, 2433, 2431, 2445, 2443, 2441, 2439, 2437, 2435, 1627, 1640, 2430, 2432, 2434, 1610, 1636,1638, 1642) pour une superficie total de 10606 m2 à un montant de 3187.80 € HT sous condition de leur remise en état :
- Souhaite valoir son droit de priorité sur la parcelle 1566 (491m²) pour un montant de 246 €, toutefois demande à l'Etat de faire une proposition intégrant les parcelles 1563 et 1569.
- Autorise le maire à procéder aux formalités d'acquisition de ces parcelles

INFORMATIONS

Salon des artistes

Elections présidentielles

Randonnée pédestre du 27 février 2022



Pour extrait conforme,

Le Maire

Suzanne LEBRETON

